



La Mention complémentaire (MC) Coiffure Coupe Couleur

Le titulaire de la mention complémentaire « coiffure coupe couleur » est un professionnel spécialisé, compétent dans les techniques de coloration, de coupe et de coiffage.

Il exerce son activité dans les salons et entreprises de coiffure, dans les milieux du spectacle et de la mode, dans les établissements sanitaires et sociaux, dans les entreprises de production et de distribution des produits capillaires.

Il peut occuper des postes de coiffeur, d'animateur ou de responsable technique, de conseiller professionnel.

Dans ces différents emplois, il exerce les fonctions, activités et tâches suivantes en autonomie totale ou partielle.

En plus de ses compétences déjà acquises, le titulaire de la Mention Complémentaire « Coiffure Coupe Couleur » doit être capable de :

- S'informer et communiquer
- Organiser et gérer
- Concevoir et réaliser
- Contrôler et évaluer

Niveau du diplôme

Diplôme l'Éducation nationale de niveau 3

Numéro de la Fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles

RNCP29025

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/29025/>

Prérequis

Être titulaire du CAP COIFFURE

Objectif général

Obtenir La Mention complémentaire Coiffure coupe couleur

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le titulaire de la formation devra :

- Mettre en œuvre des techniques de coupe « dame »
- Mettre en œuvre des techniques de coiffage
- Gérer l'environnement de travail
- Mettre en œuvre des techniques de coloration
- Evaluer la qualité de la prestation
- Rechercher, s'approprier l'information à des fins professionnelles afin de la transmettre
- Communiquer en vue de la réalisation d'une prestation
- Organiser les activités
- Apprécier l'efficacité de la prestation

<https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/index156e.html>

Durée de la formation

400 h d'enseignement en 1 an

Matières enseignées

En complément de la formation en milieu professionnel, la formation au CFA comporte :

- E1 : Coupe transformation, coiffage « dame »
 - Pratique professionnelle
 - Biologie
 - Commercialisation
- E2 : Coloration, effets de couleurs
 - Technologie
 - Sciences appliquées
 - Pratique professionnelle
- E3 : Evaluation de l'activité professionnelle
 - Dossier professionnel

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation et examen

Les épreuves et les coefficients sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

MENTION COMPLÉMENTAIRE COIFFURE COUPE COULEUR			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités*, formation professionnelle continue dans un établissement public		Autres candidats	
<i>Épreuves</i>	<i>Unités</i>	<i>Coef.</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>
E 1 : Coupe transformation, coiffage « dame »	U 1	4	CCF		Ponctuel pratique	45 mn
E 2 : Coloration, effets de couleurs	U 2	4	CCF		Ponctuel pratique et oral	1 h 50
E 3 : Évaluation de l'activité professionnelle	U 3	4	Ponctuel écrit et oral		Ponctuel écrit et oral	20 min

CCF : contrôle en cours de formation.

* L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, brevet professionnel et brevet de technicien supérieur (BOEN du 8/6/95).

Débouchés professionnels

Il exerce son activité dans les salons et entreprises de coiffure, dans les milieux du spectacle et de la mode, dans les établissements sanitaires et sociaux, dans les entreprises de production et de distribution des produits capillaires.

Il peut occuper des postes de coiffeur, d'animateur ou de responsable technique, de conseiller professionnel.

Code ROME : D1202

Poursuite d'études

BP Coiffure (RNCP 12281)

MC Coloriste permanentiste (RNCP 722)

MC Styliste visagiste (RNCP 1131)

BAC PRO Perruquier posticheur (RNCP 10304)